En action !

La crise sanitaire a mis à jour les maux de notre société qui découvre l’importance des psychologues

#Action

Les psychologues non considérés

Or le Gouvernement s’emploie à nier leur place en imposant un accès sous prescription médicale qui pénalise le public, en limitant leur indépendance technique et en conditionnant leur exercice clinique. Depuis plusieurs mois émane du Gouvernement une succession de rapports et réglementations qui, sous couvert de préoccupation humaniste pour la santé mentale de nos concitoyens, dénigrent chaque fois davantage les psychologues et menacent de plus en plus
leurs pratiques

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

Jeudi 10 juin 2021 : mobilisation nationale des psychologues

Pour le respect de leur expertise et de leur modes d'intervention, pour la reconnaissance salariale de leur profession !

La crise sanitaire a mis à jour les maux de notre société qui découvre, entre autres, l'importance des psychologues. Or le Gouvernement s'emploie à nier leur place en imposant un accès sous prescription médicale qui pénalise le public, en limitant leur indépendance technique et en conditionnant leur exercice clinique.

Depuis plusieurs mois émane du Gouvernement une succession de rapports et réglementations qui, sous-couvert de préoccupation humaniste pour la santé mentale de nos concitoyens, dénigrent chaque fois davantage les psychologues et menacent de plus en plus leurs pratiques :

- rapport de l'IGAS méprisant les psychologues et ceux qui les forment ;
- rapport de la Cour des Comptes soutenant une expérimentation de remboursement scandaleuse tant par les tarifs dérisoires octroyés que par les conditions de travail inadmissibles ;
- cahier des charges d'ARS qui interdit les soins à certaines structures et les limite drastiquement à d'autres ;
- et plus récemment, arrêté réduisant d'une manière caricaturale et inacceptable les compétences des psychologues qui interviennent auprès des enfants présentant certains troubles du développement.

L'accumulation de ces propositions suscite colère et opposition de la part de la grande majorité des organisations représentatives des psychologues et des enseignants-chercheurs en psychologie qui soulignent avec force leurs effets néfastes pour la profession comme pour les usagers.

Les psychologues dénoncent la méthode anti-démocratique qui ignore ostensiblement les organisations représentatives de la profession et la réalité des pratiques professionnelles. Mais aussi l'intention, manifeste, qui consiste à vouloir contrôler la profession, la mettre sous tutelle, la paramédicaliser, la disqualifier, l'instrumenta-

la population, l'utilité et l'efficacité de leurs pratiques ne sont plus à démontrer depuis longtemps. La profession refuse le mépris et le déni qu'on leur oppose !

Elle condamne l'abandon du service public et demande la création massive de postes de psychologues dans le secteur public. Pendant qu'on chante leurs louanges, les psychologues sont oubliés et délibérément écartés du Ségur : dans la FPH, aucune revalorisation des grilles de salaire n'est prévue, le très faible passage en hors classe bloque le déroulement de carrière.

Les conditions de travail se détériorent : embauches sur emploi précaire, CDD de 3 mois par exemple, attaques sur la fonction FIR, évaluation subjective avec des objectifs impossibles à atteindre. La profession de psychologue hospitalier est ainsi clairement dénigrée, reléguée au rang de non essentiel.

La CGT avec les psychologues exigent le retrait de l'ensemble des projets et mesures annoncées :

- retrait des différentes expérimentations en cours sur le remboursement des consultations et psychothérapies des psychologues, à des tarifs dérisoires qui ne permettent pas de vivre de son travail, et de plus sous contrôle médical ;
- retrait du cahier des charges de l'ARS Nouvelle Aquitaine et autres régions ;
- retrait des mesures administratives et des arrêtés imposant des techniques et méthodes exclusives, en particulier celui relatif aux enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux.

Nous demandons également l'accès libre aux psychologues dont la consultation doit être remboursée par la sécurité sociale, et rappelons que plusieurs pétitions dans ce sens rassemblent un nombre considérable de signatures. À la date d'aujourd'hui :

- 20 896 signatures pour la pétition L'accès direct aux psychologues : un enjeu de santé public (CGT-UFMICT, FFPP, SIUFFRPP, SNP) ;

doivent être au cœur du dispositif de soutien psychologique (collectif) ;
► 10 194 signatures pour la pétition pour un nouveau tarif et un accès libre aux psychologues dans les expérimentations (SNP).

Enfin nous exigeons le respect de la loi de 1985, le respect de l'autonomie des psychologues et de la pluralité de leurs méthodes et pratiques. Nous exigeons la reconnaissance de leur éthique et de leur déontologie élaborée par 21 organisations ou syndicats de psychologues dans un Code qui est régulièrement réactualisé.

Un préavis de grève a été déposé par notre syndicat pour que les psychologues puissent participer à cette journée d'action et de mobilisation

Ensemble, défendons nos outils de travail et les principes fondamentaux de notre profession

Un rassemblement se tiendra Le jeudi 10 juin devant la préfecture de Marseille à 13h30.

En bref nous exigeons :

➡ L'abrogation de l'arrêté du 10 mars 2021 et du Décret n° 2018-1297 du 28 décembre 2018 relatif au parcours de bilan et intervention précoce pour les troubles du neuro-développement
➡ À ce jour, avant même le Ségur, le salaire de début de carrière est inférieur à celui des infirmiers et les négociations du Ségur excluent la revalorisation des psychologues
➡ La revalorisation salariale de la grille indiciaire des psychologues de la FPH incluant la reconnaissance du doctorat et augmentation significative du taux de promotion au hors classe.
➡ L'accès direct du public aux consultations des psychologues dans les établissements de la FPH
➡ L'ouverture de postes à concours
➡ La réduction de la précarité et des temps incomplets
➡ La création de postes dans les CMP, EHPAD et services hospitaliers ne disposant pas de psychologue
➡ L'application de la gratification au-delà de 308 heures pour les stagiaires en psychologie
➡ Le respect de l'autonomie dans le choix des méthodes et outils
➡ Le respect des relations hiérarchiques (autorité investie du pouvoir de nomination) au regard du statut pour l'ensemble des psychologues titulaires et contractuels, notamment dans le cadre de l'entretien professionnel annuel,
➡ Le respect de la fonction FIR et de la quotité de temps nécessaire à sa réalisation
➡ Des moyens alloués à l'organisation interne des psychologues et à la mise en œuvre du projet psychologique d'établissement